

Ecrivains Ecclesiastiques.

a de lui quantité d'ouvrages, la plupart estimés. Le plus important est la correction de Gratien.

Martin Aspileneta, surnommé Navarre du pays de sa naissance, 1586. Il était consulté de toute part, comme l'oracle du droit canonique et civil. Prêtre et chanoine régulier de saint Augustin, il fut fait pénitencier à Rome. Il est peu de cas de conscience, en matière de droit, dont on ne trouve d'excellentes solutions dans ses œuvres, qui forment six volumes *in-folio*. Sa charité, entre ses autres vertus, était si remarquable, que sa mule s'arrêtait, dit-on, à chaque pauvre qu'elle rencontrait, tant son maître était accoutumé à n'en passer aucun sans lui faire l'aumône.

Louis de Grenade, dominicain, 1588. Ce fut un des plus excellens maîtres en la vie spirituelle : ses ouvrages pieux, solides, éloquens et naturels, sont du petit nombre de ces livres de dévotion qu'on lit toujours avec un goût et un fruit nouveau.

Jean-Etienne Durant, premier président du parlement de Toulouse, 1589. Il s'est rendu recommandable, dans la ligne ecclésiastique, par son excellent livre latin des rites de l'église.

Laurence Strozzi, religieuse de l'ordre de saint Dominique, 1591. Elle a composé un livre d'odes et d'hymnes en latin, pour toutes les fêtes de l'année.

Principaux Conciles.

ne, en tout ce qui n'était pas arbitraire ou relatif aux droits des souverains.

Concile de Mexique en 1585, et de Lima vers le même temps. On y fit, pour les Américains convertis à la foi, un grand nombre de réglemens, tirés du concile de Trente, ou de ses principes.

Concile d'Avignon, 1594, pour réformer les mœurs et la discipline d'une manière parfaitement conforme à celle de Trente.

Concile d'Aquilée, 1596. On y fit dix-neuf chapitres de réglemens, en conformité et en exécution des décrets de discipline du concile de Trente.

Conciles d'Avignon en 1606, de Malines en 1607, de Narbonne en 1609, et de Grasse en 1610, pour mettre de même en pratique, ou tenir en vigueur la discipline de Trente.

Conciles des provinces de Sens et d'Aix, tenus en 1612, pour la condamnation du richérisme, ou de certains principes de rébellion contre les deux puissances.

Synodes célèbres de Bordeaux et de Senlis, tenus en 1614 par les cardinaux de Sourdis et de la Rochefoucault. Il y fut déclaré qu'on recevait le concile de Trente, et que désormais on serait obligé en conscience de l'observer en

Ecri

Le car

suite

Le sav

avait

lait

de l'

en

gran

siècl

prin

com

et s

de l'

som

intit

tres.

Pierre

trait

tout

Alpho

qui

vies

avec

Clav

exce

et su

Louis

de l'

Guilla

sur

meil

sur

dan

Jacqu

et l'

traic

con

vers

depr

vra

qu'

Le ca

ecc

l'ar

int

pas